DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 MARS 2022

Délibération n°2022.03.028

Motion de soutien aux emplois et à l'implantation territoriale de l'entreprise meubles Demeyre

LE DIX MARS DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 mars 2022

Secrétaire de Séance : Jean-Claude COURARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER**,** Sophie FORT à Philippe VERGNAUD**,** Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Dominique PEREZ à Gérard ROY**,** Sylvie PERRON à Hélène GINGAST**,** Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN**,** Catherine REVEL à Vincent YOU**,** Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT**,** Valérie SCHERMANN à Zalissa ZOUNGRANA**,**

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Jérôme GRIMAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.03.028**
	Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOIS ET A L'IMPLANTATION TERRITORIALE DE L'ENTREPRISE MEUBLES DEMEYRE

Alors que l'entreprise « made in France » de fabrication de meubles en kit Demeyere a été placée en redressement judiciaire le 2 décembre 2021 par le Tribunal de Lille, faisant peser à la fois une menace sur les 750 emplois à Pérenchies dans le Nord , sur les 109 emplois à Nersac en Charente ainsi que sur ceux des activités connexes et de sous-traitance, les élus de GrandAngoulême réunis en Conseil communautaire le 10 mars 2022, souhaitent apporter leur entier soutien à tous les employés de l'entreprise fondée en 1909.

Considérant les risques de fragilisation de notre tissu industriel territorial, ainsi que les menaces de pertes de savoir-faire pour le territoire à l'heure où notre capacité à attirer des compétences dans les métiers de l'industrie est prégnante, les élus communautaires alertent sur les dangers de fragilisation du tissu social de notre bassin de vie que pourrait entrainer la fermeture du site Charentais.

De la même façon, le Conseil communautaire tient, à travers cette motion, à souligner l'impérieuse nécessité de relocaliser des capacités industrielles sur les territoires français, pierre angulaire de l'autonomie de la production industrielle. Pour rappel, plus de 5 000 000 pièces sont vendues chaque année par cet acteur incontournable du meuble en kit, dans 75 pays du monde.

Aussi, suite aux 6 offres de reprise déposées et dans le prolongement du déplacement effectué au Tribunal de Tourcoing le 2 février, de la réunion du 14 février dernier entre le Président de GrandAngoulême, le Vice-Président en charge du développement économique, Madame le Maire de Nersac et l'intersyndicale de Demeyere, les élus de GrandAngoulême :

- Assurent de leur mobilisation et de leur disponibilité la plus totale, pour compléter les solutions proposées par les forces du territoire pour une issue favorable de ce dossier et ce jusqu'au 16 mars prochain, date à laquelle le nom du repreneur devrait être connu ;

- Appellent sans délai une intervention de l'Etat dans ce dossier pour accompagner les repreneurs futurs dans la levée de toutes les conditions suspensives et s'assurer que leur projet garantira la pérennité de l'ensemble des établissements en France des meubles Demeyere ainsi que la sauvegarde de l'intégralité des emplois ;

- Appellent le Tribunal de Commerce, seul compétent pour faire le choix du repreneur, à retenir la meilleure offre permettant de préserver et consolider durablement en Charente et à Pérenchies l'intégralité des compétences, des savoir-faire et des moyens de production de l'entreprise des Meubles Demeyere.

La souveraineté industrielle de la France doit s'inscrire dans la réalité de nos territoires.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : **16 mars 2022**	**Affiché le :** **16 mars 2022**